RÈGLEMENT CONCERNANT L'ABROGATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROHIBITION DE CERTAINES ACTIVITÉS DE CHASSE DANS LA ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE WESSONNEAU ZEC WESSONNEAU

Le Règlement concernant la prohibition de certaines activités de chasse dans la zone d'exploitation contrôlée Wessonneau

1. adopté le **24 août 2007** par **l'Association chasse et pêche Fléchée inc..** en assemblée générale est abrogé.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de réception, par l'organisme, de l'avis d'approbation du ministre ou à défaut de cet avis, à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date où il a été transmis au ministre.

Adopté ce **10**e jour de mars 2026 par le Conseil d'administration de **l'Association chasse et pêche Fléchée Inc.**

Approuvé ce **18**e jour d'avril **2026** par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à l'assemblée générale.

Transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ce **20**e jour d'avril **2026**.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE FLÉCHÉE INC.
(Nom de l'organisme)

ALAIN BEAUMIER
(Nom / lettre moulée) / président

Signature

ALAIN BOISVERT
(Nom / lettre moulée) / secrétaire

Signature